P + S International

DÉCLARATION DES PERFORMANCES
conformément au règlement (UE) 305/2011 sur les produits de construction

<LE05

1. Code d'identification unique du type de produit :

   Intissé à peindre

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction tel que requis à l'article 11, paragraphe 4 :

   Numéro du lot : Se référer à l'emballage du produit

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

   Revêtements muraux sous forme de papiers peints et de bordures

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

   Pickhardt + Siebert GmbH
   Kaiserstraße 90 – 104
   D-51643 Gummersbach

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

   Rainer Diekmann
   Wallcover Tapetenproduktionsgesellschaft mbH
   Gutenbergstr. 11
   31180 Giesen

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

   Système 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

   Classification de tenue au feu selon DIN EN 13501-1:2010
   Office d'essai des matériaux de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
   Organisme notifié n° : 0432

   Règlement français DEVL1104875A concernant le marquage des produits de construction relatif à leurs émissions de substances volatiles nocives, Institut Fraunhofer.

   Contrôle selon règlement AgBB/DIBt, Fraunhofer Institut.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

   non pertinent

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	**Performances**	**Spécifications techniques harmonisées**
Classe de réaction au feu *Matériau collé sur des plaques en placoplâtre avec une colle à tapisser disponible dans le commerce.*	*C-s1, d0*	*EN 15102:2007+A1:2011*
RAL-GZ-479	*Exigences remplies*	
Règlement VOC français	*A+*	
Émission de formaldéhyde	*Exigences remplies*	
Émission de métaux lourds et d'autres substances dangereuses	*Exigences remplies*	
Chlorure de vinyle monomère (CVM)	*Exigences remplies*	
Absorption acoustique	*aucune performance déterminée*	
Résistance thermique	*aucune performance déterminée*	
AgBB	*Exigences remplies*	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant, conformément au point 4.

Signé par le fabricant et en son nom par :

Rainer Diekmann, Direction de l'usine

(Nom et fonction)

Gummersbach, 18.05.2015

[lieu et date de délivrance]

p.p.a. .....

(signature)